

DENIS BONGENDRE - HÉLÈNE PEUCH

Vous avez rendez-vous à :

L'office de SAINT LAURENT DES ARBRES

L'office de LAUDUN L'ARDOISE

Date : _____

Heure : _____

Notaire : _____

LISTE DES PIÈCES POUR OUVRIR UN DOSSIER DE SUCCESSION

L'office notarial de Maître Denis BONGENDRE et Maître Hélène PEUCH vous précise la liste des pièces nécessaires à l'ouverture d'un dossier de succession :

1. DOCUMENTS CONCERNANT LE DÉFUNT ET LES HÉRITIERS

Etat civil :

- Acte de décès,
- Cartes d'identité des héritiers,
- Livret de famille du défunt,
- Le cas échéant, contrat de mariage ou convention de pacs,
- Une note récapitulative comportant les nom, prénoms, profession, adresse, téléphone, mail des héritiers ;

Donation entre époux et dispositions testamentaires :

- Copie de la donation entre époux,
- Copie ou original de l'éventuel testament,

2. DOCUMENTS CONCERNANT L'ACTIF

Banques et Assurances-vie :

- Liste des établissements bancaire,
- Nom des compagnies d'assurances-vie.

Sécurité sociale, mutuelle, retraites :

- Les coordonnées de tous les prestataires,

Patrimoine immobilier :

- Titres de propriété,
- Le cas échéant, coordonnées du syndic,
- Le cas échéant, contrat de location,
- Liste de donations de biens ou de somme d'argent réalisées par le défunt
- Les statuts de sociétés dans lesquelles le défunt était associé.
- Le cas échéant, le montant des sommes payées par la communauté au profit du patrimoine propre du défunt, et inversement.

Véhicule :

- Carte grise,

3. DOCUMENTS CONCERNANT LE PASSIF

Pompes funèbres :

- Facture de la prestation ;

Emprunts :

- Contrats de prêt,
- Toutes pièces justifiantes d'une dette du défunt

Impôts :

- Le dernier avis d'imposition à l'impôt sur les revenus,

EHPAD :

- Coordonnées de l'Ehpad,

Prestation sociale :

- Toutes les informations sur les prestations sociales versées au défunt (APA, FNS, aide au logement, aide au maintien à domicile ...)

L'office vous demandera le versement d'une **avance sur frais de 50,00 €** pour toute ouverture de succession. Cette somme pourra être versée directement au notaire lors de votre première rencontre.